

FORMATION AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX

NIVEAU(X): Concepteur / Encadrant

Initial

Recyclage

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Pour les Concepteurs :

- Lire les plans, faire les DT, les IC éventuelles, adapter le projet et réagir sur les écarts
- Identifier les zones à sonder et celles à terrasser avec précaution
- Incorporer les clauses techniques et financières dans le marché
- Commander le marquage et signer le PV
- Vérifier la compétence des acteurs de terrain

Pour les Encadrants :

- Lire les plans des DICT, repérer les affleurant et réagir sur les écarts
- Réaliser un marquage conforme, et le maintenir en état durant toute la durée des travaux
- Appliquer et faire appliquer la règle des 1 mètre devant les affleurant
- Utiliser des méthodes douces dans le fuseau d'incertitude
- Connaître la règle des 4A

RECOMMANDATION OU OBLIGATION LEGALE :

- Arrêté du 15 février 2012 du Code de l'Environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.
- Arrêté du 22 décembre 2015 – Formation des intervenants et autorisation d'intervention.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS :

Concepteurs : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Prérequis : Utilisation d'un questionnaire QCM sur ordinateur en autonomie

Encadrants: salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).

Prérequis : Utilisation d'un questionnaire QCM sur ordinateur en autonomie

DEMARCHE ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants
- Exposé et discussions étayés par expériences vécues
- Remise d'un dossier de stage
- Illustration Power point / vidéo
- Mise en situation de travail

CONTENU (adapté au niveau) :

I- La réglementation DT - DICT : (durée 0,5 heure)

- La réforme réglementaire

II- L'essentiel du guichet unique : (durée 0,5 heure)

- La DT - DICT conjointe
- Les travaux urgents

III- Le régime général : (durée 1 heure)

- La phase projet
- La déclaration de projet de travaux
- Les investigations
- Le dossier de consultation des entreprises

IV- La préparation des travaux : (durée 1 heure)

- La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
- Le marquage piquetage

V- L'exécution des travaux : (durée 1 heure)

- Les points de vigilance
- Le guide technique (préinscriptions, généralités sur les différents réseaux, etc...)
- Les procédures d'arrêt de travaux
- Les relevés géo-référencés

VI- Spécificités concepteurs : (durée 1 heure)

- La vérification de la compétence des acteurs de terrain
- Le constat amiable de dommage
- Les relevés géo-référencés

VII- Spécificités Encadrants : (durée 1 heure)

- Utilisation des méthodes douces dans le fuseau d'incertitude

DEROULEMENT DE L'EPREUVE : (durée 1 heure)

- Examen par QCM via la plateforme en ligne
- Délivrance d'une attestation de compétences ou d'échec

Les questionnaires en ligne comprennent 40 questions dont des questions dites « prioritaires ».

Ils doivent obtenir un score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, soit 48/80.

Lors de l'examen en ligne, les candidats disposent d'un temps imparti pour répondre au QCM.